

## COLLECTIF DE LA GORGUE

### HISTORIQUE

En 2000, s'est implanté sur un terrain privé un mât qui a, dans un premier temps, accueilli 3 antennes SFR puis Orange s'y est implanté peu après. Orange était alors locataire du mât de SFR.

Suite au rachat du terrain par la municipalité précédente en 2005 (un projet de maison de retraite était en cours), les sociétés SFR et orange ont été priées de déménager leurs antennes. Dans l'acte notarié signé la même année, il est bien spécifié que la commune devait trouver un nouvel emplacement en cas de demande de modification de l'installation (page 4 de l'acte : VII.5 alinéa 3 ci-joint et consultable en mairie).

SFR, s'est vu proposer le beffroi. Donc en 2008 (une nouvelle équipe municipale ayant été élue), SFR a installé ses antennes à moins de 100 m de l'école Saint Joseph. Lors du vote de la délibération du conseil municipal, un conseiller de la liste minoritaire a, alors, demandé une réunion publique (ce qui peut paraître curieux, puisque c'est bien sous le mandat de l'équipe municipale à laquelle il appartenait, que la décision de repli dans le beffroi a été prise). Concernant la réunion publique, il s'est vu signifier une fin de non recevoir : « pas de réunion, avec les parents, on va juste faire une information pour le personnel et pour le conseil municipal ». (Propos de Monsieur le Maire)

En octobre 2009, des tractations ont lieu avec Orange, car SFR doit enlever son pylône, les antennes-relais d'Orange s'y trouvent toujours, or, ce n'est plus une maison de retraite qui doit s'implanter, on a évoqué une école, puis maintenant un lotissement. Donc la solution du clocher fut proposée. La délibération concernant ce transfert d'antenne a été votée à l'unanimité des membres du conseil le 16 juin 2010, sans aucune information ni avant ni après, ni aucune réserve de qui que ce soit. En octobre 2010, un riverain curieux est allé voir de près un panneau de chantier trop discret, très peu visible de la voie publique. Le panneau est situé, non pas à l'aplomb du clocher, mais derrière le contrefort latéral gauche de la façade, totalement invisible pour qui circule sur la voie publique.

Aussitôt Monsieur Coupet contacte les riverains, ils décident de créer un collectif en novembre : les Quariclos (les Quarante Riverains du Clocher). A la suite d'une discussion avec le prêtre de la paroisse, il se trouve que lui-même et les autres membres de l'Équipe d'Animation Paroissiale n'ont été tenus informés que fin août 2010 ! (à l'irritation du curé).

Contraint par le collectif, le Maire décide de faire une réunion, qualifiée de publique mais sans publicité et avec pour tout interlocuteur, Monsieur Serge Meley, conseil déploiement Orange, sans nous laisser le temps de trouver un expert, pour une contre argumentation.

Monsieur Meley, a fait son travail de commercial, argumentant que les craintes n'étaient pas fondées etc. etc.

Suite à cette réunion assez houleuse, le Maire, plus réactif cette fois-ci, a édité, en complément du bulletin municipal, un A3, recto verso, dont le contenu, vise à tromper la population par un

enjolivement de la situation : sur estimation des distances, plan donné sans échelle et sans orientation, des repères importants non apparents, discours d'Orange relayé par le premier magistrat.

Le 14 décembre 2010, une conseillère municipale a tenté de remettre la question du transfert de l'antenne au chapitre des questions diverses. Bien mal lui en a pris.

De la deuxième quinzaine de décembre au 6 janvier 2011, à la demande de l'E.A.P. un sondage est réalisé auprès des riverains, des paroissiens et des parents d'élèves : 88.7 % des personnes sondées désapprouvent cette installation. Or le 4 janvier, avant-veille du dépouillement du scrutin, la presse indique que l'Évêché a donné son accord. C'est le Maire qui a informé le curé de la décision de l'Évêque auxiliaire, Mgr Coliche. Nous avons fait du lobbying auprès de lui afin qu'il ne transforme pas cet avis oral en avis écrit définitif.

Devant le silence de l'Évêché, le 28 mars 2011, Monsieur Coupet a fait procéder à une sommation par voie d'huissier au siège social d'Orange afin que cette dernière produise l'autorisation écrite de l'Évêché.

Le 23 mai, un courrier est envoyé à Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque, sur les conseils de Madame Hostalier, députée. Le lendemain, Monsieur Coupet reçoit, du cabinet d'huissiers mandaté par lui, une sorte de protocole d'accord ne portant que la signature de Mgr Coliche, alors que doit y figurer la signature du « desservant » c'est-à-dire le curé de la paroisse.

Voilà notre historique, il semble que nous nous dirigeons vers la voie judiciaire, nous attendons la réponse du Sous-préfet.

Du collectif, nous déplorons que nous ne soyons que 2 actifs, mais par ailleurs au moins 40 personnes nous soutiennent. Cependant, ce qui nous alerte le plus, c'est qu'aucun des 600 parents d'élèves ne s'est manifesté, aucun feedback, malgré des mails adressés à leurs représentants et des courriers au directeur de l'école. Il serait intéressant d'analyser ce phénomène.